



Achat moto d'occasion avec cadre faussé

Par **roum1**, le **21/02/2008** à **11:04**

Bonjour, rnrn Il y a 8 mois j'ai acheté une moto d'occasion, par comparaison avec un collègue de travail qui dispose de la même moto, il s'avère que le cadre de ma moto est faussé (distance entre les 2 roues différentes puis je suis allé en concession où l'on me l'a fait remarquer). Le vendeur ne m'ayant évidemment pas prévenu... Lors de l'achat (3500 euros) de la moto, le vendeur m'avait cependant prévenu qu'il avait eu un accident avec la moto mais qu'il avait fait les réparations adéquates. J'étais donc au courant de l'accident mais il me l'a décrit comme mineur et visuellement la moto semblait en bon état. Autre point cette moto est dite en "Full" soit qu'elle ne dispose plus de son système de bridage moteur (la loi française limite 100ch) pour lequel je lui ai signé un papier du fait que je prenais connaissance de cette irrégularité me mettant hors la loi sur route. Ai-je un recours possible contre ce vendeur?rnrnEn vous remerciant par avance de la prise en compte de ma question.